

Aux actionnaires de
Credit Suisse Group AG
Invitation à l'Assemblée générale ordinaire

Vendredi 29 avril 2016 à 10h30

(ouverture des portes à 9h00)

Hallenstadion, Wallisellenstrasse 45

Zurich-Oerlikon

Ordre du jour

1. Rapport de gestion 2015, comptes annuels statutaires 2015, comptes annuels consolidés 2015 et rapport de rémunération 2015
 - 1.1 Présentation du rapport de gestion 2015, des comptes annuels statutaires 2015, des comptes annuels consolidés 2015, du rapport de rémunération 2015 et des rapports de révision correspondants
 - 1.2 Vote consultatif sur le rapport de rémunération 2015
 - 1.3 Approbation du rapport de gestion 2015, des comptes annuels statutaires 2015 et des comptes annuels consolidés 2015
2. Décharge aux membres du Conseil d'administration et du Directoire
3. Utilisation du bénéfice résultant du bilan et distribution par prélèvement sur les réserves issues d'apports en capital
 - 3.1 Décision sur l'affectation du bénéfice résultant du bilan
 - 3.2 Décision sur la distribution par prélèvement sur les réserves issues d'apports en capital
4. Approbation des rémunérations du Conseil d'administration et du Directoire
 - 4.1 Approbation de la rémunération du Conseil d'administration
 - 4.2 Approbation de la rémunération du Directoire
 - 4.2.1 Rémunération incitative variable à court terme (STI)
 - 4.2.2 Rémunération fixe
 - 4.2.3 Rémunération incitative variable à long terme (LTI)
5. Augmentation et prolongation du capital autorisé
 - 5.1 Augmentation du capital autorisé destiné à un dividende en actions ou à un dividende optionnel
 - 5.2 Augmentation et prolongation du capital autorisé destiné à de futures acquisitions
6. Élections
 - 6.1 Réélection du président et des autres membres du Conseil d'administration ainsi qu'élection de nouveaux membres
 - 6.1.1 Réélection d'Urs Rohner en tant que membre et président du Conseil d'administration
 - 6.1.2 Réélection de Jassim Bin Hamad J. J. Al Thani en tant que membre du Conseil d'administration
 - 6.1.3 Réélection d'Iris Bohnet en tant que membre du Conseil d'administration
 - 6.1.4 Réélection de Noreen Doyle en tant que membre du Conseil d'administration
 - 6.1.5 Réélection d'Andreas Koopmann en tant que membre du Conseil d'administration
 - 6.1.6 Réélection de Jean Lanier en tant que membre du Conseil d'administration
 - 6.1.7 Réélection de Seraina Maag en tant que membre du Conseil d'administration
 - 6.1.8 Réélection de Kai Nargolwala en tant que membre du Conseil d'administration
 - 6.1.9 Réélection de Severin Schwan en tant que membre du Conseil d'administration

- 6.1.10 Réélection de Richard E. Thornburgh en tant que membre du Conseil d'administration
- 6.1.11 Réélection de John Tiner en tant que membre du Conseil d'administration
- 6.1.12 Élection d'Alexander Gut en tant que membre du Conseil d'administration
- 6.1.13 Élection de Joaquin J. Ribeiro en tant que membre du Conseil d'administration
- 6.2 Réélection des membres du Compensation Committee
 - 6.2.1 Réélection d'Iris Bohnet en tant que membre du Compensation Committee
 - 6.2.2 Réélection d'Andreas Koopmann en tant que membre du Compensation Committee
 - 6.2.3 Réélection de Jean Lanier en tant que membre du Compensation Committee
 - 6.2.4 Réélection de Kai Nargolwala en tant que membre du Compensation Committee
- 6.3 Élection de l'Organe de révision
- 6.4 Élection de l'Organe de révision spécial
- 6.5 Élection du représentant indépendant

1. Rapport de gestion 2015, comptes annuels statutaires 2015, comptes annuels consolidés 2015 et rapport de rémunération 2015

- 1.1 Présentation du rapport de gestion 2015, des comptes annuels statutaires 2015, des comptes annuels consolidés 2015, du rapport de rémunération 2015 et des rapports de révision correspondants
- 1.2 Vote consultatif sur le rapport de rémunération 2015

Recommandation du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration recommande d'accepter le rapport de rémunération 2015.

- 1.3 Approbation du rapport de gestion 2015, des comptes annuels statutaires 2015 et des comptes annuels consolidés 2015

Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose d'accepter le rapport de gestion 2015, les comptes annuels statutaires 2015 et les comptes annuels consolidés 2015.

2. Décharge aux membres du Conseil d'administration et du Directoire

Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de donner décharge de leur gestion aux membres du Conseil d'administration et du Directoire pour l'exercice 2015.

3. Utilisation du bénéfice résultant du bilan et distribution par prélèvement sur les réserves issues d'apports en capital

3.1 Décision sur l'affectation du bénéfice résultant du bilan

A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de reporter à nouveau le bénéfice disponible de 5344 millions CHF résultant du bilan (composé du bénéfice reporté de l'exercice précédent, soit 5220 millions CHF, et du bénéfice net 2015 de 124 millions CHF).

B Explications du Conseil d'administration

En lieu et place d'un dividende provenant du bénéfice résultant du bilan, le Conseil d'administration propose, au point 3.2 de l'ordre du jour, une distribution par prélèvement sur les réserves issues d'apports en capital, ce qui permet de reporter à nouveau l'intégralité du bénéfice résultant du bilan.

3.2 Décision sur la distribution par prélèvement sur les réserves issues d'apports en capital

A Proposition du Conseil d'administration

Sous réserve de l'acceptation de la proposition figurant au point 5.1 de l'ordre du jour, le Conseil d'administration propose une distribution s'élevant à 0.70 CHF par action nominative, prélevée sur les réserves issues d'apports en capital, que les actionnaires peuvent recevoir au choix en actions, en espèces ou en combinant les deux variantes (dividende optionnel):

- Souscription de nouvelles actions nominatives de Credit Suisse Group AG d'une valeur nominale de 0.04 CHF chacune, ou
- Versement en espèces de 0.70 CHF par action nominative selon les conditions figurant dans l'information aux actionnaires intitulée Résumé Dividende Optionnel.

La société renonce à une distribution sur ses propres actions détenues au moment de la distribution.

B Explications du Conseil d'administration

Sous réserve de l'acceptation par les actionnaires de l'augmentation du capital autorisé figurant au point 5.1 de l'ordre du jour, le Conseil d'administration demande aux actionnaires d'approuver un remboursement fiscalement privilégié de 0.70 CHF par action nominative prélevé sur les réserves issues d'apports en capital. Il est possible de distribuer aux personnes qui sont domiciliées en Suisse et qui détiennent les actions dans leur fortune privée des réserves issues d'apports en capital sans déduction de l'impôt fédéral anticipé et sans conséquences sur l'impôt sur le revenu.

Le Conseil d'administration propose que cette distribution se fasse sous la forme d'actions de la société, d'espèces ou d'une combinaison des deux, ce qui permet à la société de procéder à une distribution aux actionnaires et, si ces derniers optent pour des actions, de laisser la part correspondante des fonds propres dans la société, renforçant ainsi sa base de fonds propres conformément aux exigences réglementaires. Les actionnaires pourront choisir entre une distribution en espèces de 0.70 CHF par action nominative et une souscription gratuite de nouvelles actions. Les restrictions imposées par les législations étrangères concernant la souscription de ces nouvelles actions demeurent réservées. Pour les actionnaires qui renoncent à choisir, la distribution se fera entièrement en espèces.

La livraison des nouvelles actions ainsi que la distribution en espèces sont prévues pour le 6 juin 2016.

Le prix d'émission des nouvelles actions sera déterminé sur la base de la moyenne sur cinq jours des cours moyens quotidiens pondérés du volume des actions nominatives de Credit Suisse Group AG négociées à la SIX Swiss Exchange SA, pendant la période du 26 mai 2016 au 1^{er} juin 2016, moins une décote de 8–10% au moins. Le Conseil d'administration fixera le Prix d'émission des nouvelles Actions CSG avec un décote comprise entre 8 et 10% («Décote») par rapport au Cours de référence de l'action. La Décote final sera fixée par le Conseil d'administration et annoncée avant le début de la Période d'option.

Les nouvelles actions seront émises à partir du capital autorisé selon l'art. 27 des statuts. Le prix d'émission sera fixé par le Conseil d'administration le 1^{er} juin 2016 (après la clôture de la Bourse) et publié le 2 juin 2016 (avant l'ouverture de la Bourse). En cas de choix pour de nouvelles actions, le montant de la distribution (en francs suisses) revenant à l'actionnaire est divisé par le prix d'émission d'une nouvelle action, ce qui donne le nombre de nouvelles actions à percevoir. Le montant restant est versé en espèces.

Au cas où l'Assemblée générale n'approuve pas la proposition figurant au point 5.1 de l'ordre du jour, aucune distribution n'aura lieu.

De plus amples informations au sujet du dividende optionnel se trouvent dans l'annexe à cette invitation ainsi que dans le document de synthèse intitulé «Dividende optionnel 2016 – Information aux actionnaires – Résumé», disponible sur le site internet de la société sous www.credit-suisse.com/agm.

4 Approbation des rémunérations du Conseil d'administration et du Directoire

Le Conseil d'administration propose de voter séparément sur la rémunération du Conseil d'administration et sur la rémunération du Directoire. De plus amples informations sur les votes concernant la rémunération se trouvent dans l'information aux actionnaires intitulée Résumé «Rémunérations du Conseil d'administration et du Directoire».

4.1 Approbation de la rémunération du Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose d'approuver le montant maximal de la rémunération du Conseil d'administration de 12.0 millions CHF pour la période de l'Assemblée générale ordinaire 2016 jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2017.

4.2 Approbation de la rémunération du Directoire

4.2.1 Rémunération incitative variable à court terme (STI)

Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose d'approuver le montant total de 34.58 millions CHF constituant la part variable à court terme de la rémunération du Directoire pour l'exercice 2015.

4.2.2 Rémunération fixe

Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose d'approuver le montant maximal de 33.0 millions CHF constituant la part fixe de la rémunération du Directoire pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2016 jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2017.

4.2.3 Rémunération incitative variable à long terme (LTI)

Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose d'approuver le montant maximal de 49.0 millions CHF constituant la part variable à long terme de la rémunération du Directoire pour l'exercice 2016.

5 Augmentation et prolongation du capital autorisé

Explications générales du Conseil d'administration concernant les votes sur l'augmentation et la prolongation du capital autorisé

Sous réserve de l'approbation par les actionnaires de la distribution en actions ou en espèces (dividende optionnel) par prélèvement sur les réserves issues d'apports en capital conformément au point 3.2 de l'ordre du jour, le Conseil d'administration propose, au point 5.1 de l'ordre du jour, une augmentation du capital autorisé pour servir le dividende optionnel 2016. Au cas où l'Assemblée générale n'approuverait pas la proposition figurant au point 5.1 de l'ordre du jour, aucune distribution n'aura lieu. Le Conseil d'administration propose en outre, au point 5.2 de l'ordre du jour, l'augmentation et la prolongation du capital autorisé destiné à de futures acquisitions. Étant donné que ces deux propositions poursuivent des objectifs différents, elles doivent être votées séparément.

5.1 Augmentation du capital autorisé destiné à un dividende en actions ou à un dividende optionnel

A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose d'augmenter le capital autorisé, actuellement de 5 150 944.04 CHF (correspondant à 128 773 601 actions nominatives), à un maximum de 9 200 000 CHF (correspondant à 230 000 000 actions nominatives) et de modifier l'art. 27 des statuts conformément au paragraphe C.

B Explications du Conseil d'administration

À l'occasion de la dernière Assemblée générale ordinaire tenue le 24 avril 2015, les actionnaires ont, entre autres, décidé d'augmenter le capital autorisé à un maximum de 6 400 000 CHF (correspondant à 160 000 000 actions nominatives), dont 2 400 000 CHF (correspondant à 60 000 000 actions nominatives) étaient réservés exclusivement pour le cas où tous les actionnaires optaient pour une distribution en actions. Afin de servir le dividende optionnel de 2015, la société a eu besoin d'émettre 31 226 399 actions nominatives. Il lui reste ainsi encore 128 733 601 actions nominatives à disposition, dont 28 733 601 sont réservées exclusivement pour une émission en faveur des actionnaires en relation avec un dividende en actions ou un dividende optionnel. L'approbation du capital autorisé actuel expire le 24 avril 2017.

Le Conseil d'administration propose, au point 3.2 de l'ordre du jour, une distribution sous la forme d'un dividende optionnel. Les nouvelles actions remises aux actionnaires qui optent pour des actions en lieu et place d'une distribution en espèces, doivent être émises à partir du capital autorisé. Pour le cas où, cette année, tous les actionnaires optaient pour des actions en lieu et place d'une distribution en espèces, le Conseil d'administration doit disposer d'un maximum de 5 200 000 CHF (correspondant à 130 000 000 actions nominatives). Le droit de souscription des nouvelles actions revenant aux actionnaires est garanti, sous réserve des restrictions imposées par les législations étrangères, à la condition que les actionnaires optent, dans le cadre du dividende optionnel, pour le versement d'actions nominatives. Les actions

devant être émises dans ce cadre seront libérées par les fonds propres de la société pouvant être utilisés librement.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil d'administration propose aux actionnaires l'augmentation du capital autorisé de 5 150 944.04 CHF (correspondant à 128 773 601 actions nominatives) à un maximum de 9 200 000 CHF (correspondant à 230 000 000 actions nominatives), dont 5 200 000 CHF (correspondant à 130 000 000 actions nominatives) sont réservés pour le service d'un dividende optionnel ou d'un dividende en actions.

Au cas où l'Assemblée générale n'approuverait pas cette proposition, aucune distribution n'aura lieu.

C Proposition de modification des statuts

Art. 27 Capital autorisé

Version **actuelle**

- 1 Le Conseil d'administration peut augmenter à tout moment jusqu'au 24 avril 2017 le capital-actions, selon l'art. 3 des statuts, de 5 150 944.04 CHF au maximum par l'émission d'au maximum 128 773 601 actions nominatives d'une valeur nominale de 0.04 CHF chacune, qui doivent être entièrement libérées. De ce total, au maximum 28 733 601 actions nominatives sont réservées à l'émission relative à un dividende en actions ou à un dividende optionnel pour les actionnaires. Les augmentations de capital par souscription ferme ainsi que les augmentations partielles sont autorisées. Le Conseil d'administration fixe le montant de l'émission, la date du droit au dividende et le type d'apport. Après leur acquisition, les nouvelles actions nominatives font l'objet des restrictions de transfert énoncées à l'art. 4 des statuts.
- 2 Le Conseil d'administration peut supprimer le droit de souscription des actionnaires en faveur de tiers si les nouvelles actions nominatives sont utilisées (a) pour le rachat – par échange d'actions – d'entreprises, de pôles d'activité ou de participations dans les secteurs de la banque, de la finance, de la gestion de fortune ou de l'assurance ou (b) pour le financement ou le refinancement de l'acquisition d'entreprises, de pôles d'activité ou de participations dans ces secteurs ou pour de nouveaux projets d'investissement. Si, dans le cadre de rachats d'entreprises ou de projets d'investissements, des engagements sont contractés en vue de servir les intérêts d'emprunts convertibles ou à option, le Conseil d'administration peut émettre de nouvelles actions afin de remplir les engagements de livraison liés à ces emprunts, le droit de souscription des actionnaires étant dans ce cas supprimé.
- 3 Le droit de souscription des actionnaires existants en lien avec au maximum 28 733 601 actions nominatives réservées pour un dividende en actions ou un dividende optionnel est garanti, sous réserve des restrictions imposées par les législations étrangères. La libération de ces nouvelles actions nominatives à la valeur nominale de 0.04 CHF chacune est

effectuée sur la base des réserves provenant des contributions en capital et de la conversion des fonds propres de la société pouvant être utilisés librement. Il n'y a pas de négoce des droits de souscription. Le Conseil d'administration est autorisé à définir les autres modalités d'exercice du droit de souscription.

- 4 Le Conseil d'administration peut laisser arriver à échéance sans indemnisation les droits de souscription non exercés ou peut vendre aux conditions du marché ou utiliser autrement dans l'intérêt de la société ces droits non exercés ou les actions nominatives dont les droits de souscription octroyés n'ont pas été exercés.

Nouvelle version proposée

- 1 Le Conseil d'administration peut augmenter à tout moment jusqu'au 24 avril 2017 le capital-actions, selon l'art. 3 des statuts, de 9200000 CHF au maximum par l'émission d'au maximum 230000 actions nominatives d'une valeur nominale de 0.04 CHF chacune, qui doivent être entièrement libérées. De ce total, au maximum 130000000 actions nominatives sont réservées à l'émission relative à un dividende en actions ou à un dividende optionnel pour les actionnaires. Les augmentations de capital par souscription ferme ainsi que les augmentations partielles sont autorisées. Le Conseil d'administration fixe le montant de l'émission, la date du droit au dividende et le type d'apport. Après leur acquisition, les nouvelles actions nominatives font l'objet des restrictions de transfert énoncées à l'art. 4 des statuts.
- 2 Le Conseil d'administration peut supprimer le droit de souscription des actionnaires en faveur de tiers si les nouvelles actions nominatives sont utilisées (a) pour le rachat – par échange d'actions – d'entreprises, de pôles d'activité ou de participations dans les secteurs de la banque, de la finance, de la gestion de fortune ou de l'assurance ou (b) pour le financement ou le refinancement de l'acquisition d'entreprises, de pôles d'activité ou de participations dans ces secteurs ou pour de nouveaux projets d'investissement. Si, dans le cadre de rachats d'entreprises ou de projets d'investissements, des engagements sont contractés en vue de servir les intérêts d'emprunts convertibles ou à option, le Conseil d'administration peut émettre de nouvelles actions afin de remplir les engagements de livraison liés à ces emprunts, le droit de souscription des actionnaires étant dans ce cas supprimé.
- 3 Le droit de souscription des actionnaires existants en lien avec au maximum 130000000 actions nominatives réservées pour un dividende en actions ou un dividende optionnel est garanti, sous réserve des restrictions imposées par les législations étrangères. La libération de ces nouvelles actions nominatives à la valeur nominale de 0.04 CHF chacune est effectuée sur la base des réserves issues d'apports en capital et de la conversion des fonds propres de la société pouvant être utilisés librement. Il n'y a pas de négoce des droits de souscription. Le Conseil d'administration est autorisé à définir les autres modalités d'exercice du droit de souscription.

- 4 Le Conseil d'administration peut laisser arriver à échéance sans indemnisation les droits de souscription non exercés ou peut vendre aux conditions du marché ou utiliser autrement dans l'intérêt de la société ces droits non exercés ou les actions nominatives dont les droits de souscription octroyés n'ont pas été exercés.

5.2 Augmentation et prolongation du capital autorisé destiné à de futures acquisitions

A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose d'augmenter le capital autorisé, de 9 200 000 CHF¹ (correspondant à 230 000 000² actions nominatives), à un maximum de 10 400 000 CHF³ (correspondant à 260 000 000⁴ actions nominatives), de prolonger l'autorisation d'une année supplémentaire et de modifier l'art. 27 des statuts conformément au paragraphe C.

B Explications du Conseil d'administration

Afin de garantir la flexibilité financière dans le développement de ses propres activités commerciales et du portefeuille de la société, cette dernière a besoin d'augmenter le capital autorisé d'un montant maximal actuellement de 4 000 000 CHF (correspondant à 100 000 000 actions nominatives) à 5 200 000 CHF (correspondant à 130 000 000 actions nominatives). Ces actions nominatives sont utilisées principalement (a) pour le rachat – par échange d'actions – d'entreprises, de pôles d'activité ou de participations dans les secteurs de la banque, de la finance, de la gestion de fortune ou de l'assurance ou (b) pour le financement ou le refinancement de l'acquisition d'entreprises, de pôles d'activité ou de participations dans ces secteurs ou pour de nouveaux projets d'investissement. Comme les actions nominatives sont prévues pour des acquisitions ou des participations et leur financement, le droit de souscription pour ces actions nominatives doit être exclu pour les actionnaires actuels.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil d'administration propose aux actionnaires l'augmentation du capital autorisé de 9 200 000 CHF⁵ (correspondant à 230 000 000⁶ actions nominatives) à un maximum de 10 400 000 CHF⁷ (correspondant à 260 000 000⁸ actions nominatives).

De plus, le Conseil d'administration propose de prolonger l'autorisation d'un an jusqu'au 29 avril 2018.

¹ 5 150 944.04 CHF, au cas où l'Assemblée générale n'approuverait pas la proposition sous point 5.1 de l'ordre du jour

² 128 773 601, au cas où l'Assemblée générale n'approuverait pas la proposition sous point 5.1 de l'ordre du jour

³ 6 350 944.04 CHF, au cas où l'Assemblée générale n'approuverait pas la proposition sous point 5.1 de l'ordre du jour

⁴ 158 773 601, au cas où l'Assemblée générale n'approuverait pas la proposition sous point 5.1 de l'ordre du jour

⁵ 5 150 944.04 CHF, au cas où l'Assemblée générale n'approuverait pas la proposition sous point 5.1 de l'ordre du jour

⁶ 128 773 601, au cas où l'Assemblée générale n'approuverait pas la proposition sous point 5.1 de l'ordre du jour

⁷ 6 350 944.04 CHF, au cas où l'Assemblée générale n'approuverait pas la proposition sous point 5.1 de l'ordre du jour

⁸ 158 773 601, au cas où l'Assemblée générale n'approuverait pas la proposition sous point 5.1 de l'ordre du jour

⁹ 6 350 944.04 CHF, au cas où l'Assemblée générale n'approuverait pas la proposition sous point 5.1 de l'ordre du jour

¹⁰ 158 773 601, au cas où l'Assemblée générale n'approuverait pas la proposition sous point 5.1 de l'ordre du jour

¹¹ 28 773 601 au cas où l'Assemblée générale n'approuverait pas la proposition sous point 5.1 de l'ordre du jour

¹² 28 773 601 au cas où l'Assemblée générale n'approuverait pas la proposition sous point 5.1 de l'ordre du jour

C Proposition de modification des statuts

Art. 27 Capital autorisé

Nouvelle version proposée

- 1 Le Conseil d'administration peut augmenter à tout moment jusqu'au 29 avril 2018 le capital-actions, selon l'art. 3 des statuts, de 10 400 000 CHF⁹ au maximum par l'émission d'au maximum 260 000 000¹⁰ actions nominatives d'une valeur nominale de 0.04 CHF chacune, qui doivent être entièrement libérées. De ce total, au maximum 130 000 000¹¹ actions nominatives sont réservées à l'émission relative à un dividende en actions ou à un dividende optionnel pour les actionnaires. Les augmentations de capital par souscription ferme ainsi que les augmentations partielles sont autorisées. Le Conseil d'administration fixe le montant de l'émission, la date du droit au dividende et le type d'apport. Après leur acquisition, les nouvelles actions nominatives font l'objet des restrictions de transfert énoncées à l'art. 4 des statuts.
- 2 Le Conseil d'administration peut supprimer le droit de souscription des actionnaires en faveur de tiers si les nouvelles actions nominatives sont utilisées (a) pour le rachat – par échange d'actions – d'entreprises, de pôles d'activité ou de participations dans les secteurs de la banque, de la finance, de la gestion de fortune ou de l'assurance ou (b) pour le financement ou le refinancement de l'acquisition d'entreprises, de pôles d'activité ou de participations dans ces secteurs ou pour de nouveaux projets d'investissement. Si, dans le cadre de rachats d'entreprises ou de projets d'investissements, des engagements sont contractés en vue de servir les intérêts d'emprunts convertibles ou à option, le Conseil d'administration peut émettre de nouvelles actions afin de remplir les engagements de livraison liés à ces emprunts, le droit de souscription des actionnaires étant dans ce cas supprimé.
- 3 Le droit de souscription des actionnaires existants en lien avec au maximum 1 300 000 000¹² actions nominatives réservées pour un dividende en actions ou un dividende optionnel est garanti, sous réserve des restrictions imposées par les législations étrangères. La libération de ces nouvelles actions nominatives à la valeur nominale de 0.04 CHF chacune est effectuée sur la base des réserves issues d'apports en capital et de la conversion des fonds propres de la société pouvant être utilisés librement. Il n'y a pas de négoce des droits de souscription. Le Conseil d'administration est autorisé à définir les autres modalités d'exercice du droit de souscription.
- 4 Le Conseil d'administration peut laisser arriver à échéance sans indemnisation les droits de souscription non exercés ou peut vendre aux conditions du marché ou utiliser autrement dans l'intérêt de la société ces droits non exercés ou les actions nominatives dont les droits de souscription octroyés n'ont pas été exercés.

6. Élections

6.1 Réélection du président et des autres membres du Conseil d'administration ainsi qu'élection de nouveaux membres

Sebastian Thrun, qui a rejoint le Conseil d'administration en 2014, a été nommé senior advisor de la nouvelle entité d'innovation en technologie financière «Credit Suisse Labs» et ne sera donc pas candidat à une réélection au Conseil d'administration. Tous les autres membres du Conseil d'administration sont candidats à une réélection.

6.1.1 Réélection d'Urs Rohner en tant que membre et président du Conseil d'administration

A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire Monsieur Urs Rohner en son sein pour un mandat d'une durée d'un an en tant que membre et président du Conseil d'administration.

B Explications du Conseil d'administration

Urs Rohner est, depuis l'Assemblée générale 2011, président du Conseil d'administration et du Chairman's and Governance Committee. Il a été vice-président à plein temps du Conseil d'administration et membre du Chairman's and Governance Committee et du Risk Committee de 2009 à 2011.

6.1.2 Réélection de Jassim Bin Hamad J. J. Al Thani en tant que membre du Conseil d'administration

A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire Monsieur Jassim Bin Hamad J. J. Al Thani en son sein pour un mandat d'une durée d'un an.

B Explications du Conseil d'administration

Jassim Bin Hamad J. J. Al Thani est membre du Conseil d'administration depuis l'Assemblée générale 2010.

6.1.3 Réélection d'Iris Bohnet en tant que membre du Conseil d'administration

A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire Madame Iris Bohnet en son sein pour un mandat d'une durée d'un an.

B Explications du Conseil d'administration

Iris Bohnet est membre du Conseil d'administration et membre du Compensation Committee depuis l'Assemblée générale 2012.

6.1.4 Réélection de Noreen Doyle en tant que membre du Conseil d'administration

A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire Madame Noreen Doyle en son sein pour un mandat d'une durée d'un an.

B Explications du Conseil d'administration

Noreen Doyle est membre du Conseil d'administration depuis 2004 et, depuis 2014, vice-présidente du Conseil d'administration, Lead Independent Director ainsi que membre du Chairman's and Governance Committee et de l'Audit Committee. De 2004 à 2007 et de 2009 à 2013, elle a fait partie du Risk Committee et, de 2007 à 2009, elle a été membre de l'Audit Committee. Noreen Doyle est membre du Conseil d'administration depuis 2011 et présidente depuis 2013 des Conseils d'administration des deux sociétés affiliées britanniques Credit Suisse International et Credit Suisse Securities (Europe) Limited.

6.1.5 Réélection d'Andreas Koopmann en tant que membre du Conseil d'administration

A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire Monsieur Andreas Koopmann en son sein pour un mandat d'une durée d'un an.

B Explications du Conseil d'administration

Andreas Koopmann est membre du Conseil d'administration et membre du Risk Committee depuis l'Assemblée générale 2009. Il est en outre membre du Compensation Committee depuis l'Assemblée générale 2013.

6.1.6 Réélection de Jean Lanier en tant que membre du Conseil d'administration

A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire Monsieur Jean Lanier en son sein pour un mandat d'une durée d'un an.

B Explications du Conseil d'administration

Jean Lanier est membre du Conseil d'administration depuis l'Assemblée générale 2005. Il est en outre membre du Compensation Committee depuis 2011. Depuis l'Assemblée générale 2013, il préside le Compensation Committee et est membre du Chairman's and Governance Committee. Il a été membre de l'Audit Committee de 2005 à 2015.

6.1.7 Réélection de Seraina Maag en tant que membre du Conseil d'administration

A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire Madame Seraina Maag en son sein pour un mandat d'une durée d'un an.

B Explications du Conseil d'administration

Seraina Maag est membre du Conseil d'administration et membre de l'Audit Committee depuis l'Assemblée générale 2015.

6.1.8 Réélection de Kai Nargolwala en tant que membre du Conseil d'administration

A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire Monsieur Kai Nargolwala en son sein pour un mandat d'une durée d'un an.

B Explications du Conseil d'administration

Kai Nargolwala est membre du Conseil d'administration et membre du Risk Committee depuis l'Assemblée générale 2013. Il est en outre membre du Compensation Committee depuis l'Assemblée générale 2014.

6.1.9 Réélection de Severin Schwan en tant que membre du Conseil d'administration

A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire Monsieur Severin Schwan en son sein pour un mandat d'une durée d'un an.

B Explications du Conseil d'administration

Severin Schwan est membre du Conseil d'administration et membre du Risk Committee depuis l'Assemblée générale 2014.

6.1.10 Réélection de Richard E. Thornburgh en tant que membre du Conseil d'administration

A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire Monsieur Richard E. Thornburgh en son sein pour un mandat d'une durée d'un an.

B Explications du Conseil d'administration

Richard E. Thornburgh est membre du Conseil d'administration et du Risk Committee depuis 2006 et vice-président du Conseil d'administration depuis 2014. Il est président du Risk Committee et membre du Chairman's and Governance Committee depuis 2009. En outre, Richard E. Thornburgh est membre de l'Audit Committee depuis 2011. Depuis 2015, il est également président du conseil d'administration de Credit Suisse Holdings (USA) Limited, une société affiliée américaine.

6.1.11 Réélection de John Tiner en tant que membre du Conseil d'administration

A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire Monsieur John Tiner en son sein pour un mandat d'une durée d'un an.

B Explications du Conseil d'administration

John Tiner est membre du Conseil d'administration et membre de l'Audit Committee depuis l'Assemblée générale 2009. Depuis l'Assemblée générale 2011, il est président de l'Audit Committee ainsi que membre du Chairman and Governance Committee et membre du Risk Committee.

6.1.12 Élection d'Alexander Gut en tant que membre du Conseil d'administration

A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose d'élire Monsieur Alexander Gut en son sein pour un mandat d'une durée d'un an.

B Explications du Conseil d'administration

Alexander Gut est expert-comptable diplômé et titulaire d'un doctorat en économie d'entreprise de l'Université de Zurich. Entre 1991 et 2007, il a travaillé chez KPMG à Zurich et à Londres et chez Ernst & Young à Zurich en tant qu'auditeur bancaire et conseiller en transactions dans le secteur des services financiers. Depuis 2007, il est Managing Partner de Gut Corporate Finance AG, une société indépendante de conseil en financement des entreprises. Alexander Gut est membre du Conseil d'administration et président de comité d'Adecco SA et de LafargeHolcim Ltd, ainsi que membre du Conseil d'administration de SIHAG, Swiss Industrial Holding Ltd.

6.1.13 Élection de Joaquin J. Ribeiro en tant que membre du Conseil d'administration

A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose d'élire Monsieur Joaquin J. Ribeiro en son sein pour un mandat d'une durée d'un an.

B Explications du Conseil d'administration

Joaquin J. Ribeiro est Certified Public Accountant aux États-Unis et titulaire d'un MBA en finance de l'Université de New York ainsi que d'un Business Executive Certificate de la Columbia Business School. Joaquin J. Ribeiro est Vice Chairman de Deloitte LLP (États-Unis) et président du Conseil d'administration de Global Financial Service Industry (GFSI) de Deloitte. Il continuera à assumer ces fonctions de direction jusqu'à son départ à la retraite, le 15 avril 2016. Il a fourni des services financiers aux clients pendant près de quarante ans aux États-Unis et à l'échelle internationale. Il a également joué un rôle prépondérant dans la gestion des activités clés de GFSI de Deloitte dans le monde entier.

6.2 Réélection des membres du Compensation Committee

6.2.1 Réélection d'Iris Bohnet en tant que membre du Compensation Committee

A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire Madame Iris Bohnet pour un mandat d'une durée d'un an en tant que membre du Compensation Committee.

B Explications du Conseil d'administration

Iris Bohnet est membre du Compensation Committee depuis l'Assemblée générale 2012. Conformément aux normes du Groupe relatives à l'indépendance, elle a été déclarée indépendante par le Conseil d'administration.

6.2.2 Réélection d'Andreas Koopmann en tant que membre du Compensation Committee

A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire Monsieur Andreas Koopmann pour un mandat d'une durée d'un an en tant que membre du Compensation Committee.

B Explications du Conseil d'administration

Andreas Koopmann est membre du Compensation Committee depuis l'Assemblée générale 2013. Conformément aux normes du Groupe relatives à l'indépendance, il a été déclaré indépendant par le Conseil d'administration.

6.2.3 Réélection de Jean Lanier en tant que membre du Compensation Committee

A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire Monsieur Jean Lanier pour un mandat d'une durée d'un an en tant que membre du Compensation Committee.

B Explications du Conseil d'administration

Jean Lanier est membre du Compensation Committee depuis 2011 et son président depuis 2013. Conformément aux normes du Groupe relatives à l'indépendance, il a été déclaré indépendant par le Conseil d'administration.

6.2.4 Réélection de Kai Nargolwala en tant que membre du Compensation Committee

A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire Monsieur Kai Nargolwala pour un mandat d'une durée d'un an en tant que membre du Compensation Committee.

B Explications du Conseil d'administration

Kai Nargolwala est membre du Compensation Committee depuis l'Assemblée générale 2014. Conformément aux normes du Groupe relatives à l'indépendance, il a été déclaré indépendant par le Conseil d'administration.

6.3 Élection de l'Organe de révision

A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire KPMG SA, Zurich, comme Organe de révision pour un mandat supplémentaire d'une durée d'un an.

B Explications du Conseil d'administration

La société KPMG SA a confirmé à l'Audit Committee qu'elle satisfait aux exigences d'indépendance liées à l'exercice du mandat qui lui est attribué, y compris à celles de la commission américaine de contrôle des opérations de bourse, la Securities and Exchange Commission (SEC).

6.4 Élection de l'Organe de révision spécial

A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de nommer BDO SA, Zurich, en tant que réviseur spécial, pour un mandat supplémentaire d'une durée d'un an.

B Explications du Conseil d'administration

Les prescriptions édictées par la SEC, la commission américaine de contrôle des opérations de bourse, exigent que l'organe de révision légal soit indépendant. Selon l'avis de la SEC, l'évaluation d'entreprises dans le cadre d'augmentations de capital qualifiées s'accompagnant d'apports en nature fait, entre autres, partie des missions ne pouvant pas être exécutées par l'organe de révision légal. Par conséquent, le Conseil d'administration propose de nommer BDO SA réviseur spécial, afin qu'il puisse établir l'attestation de vérification spéciale en relation avec des évaluations lors de ces augmentations de capital qualifiées.

6.5 Élection du représentant indépendant

A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire Maître Andreas G. Keller en tant que représentant indépendant pour un mandat d'une durée d'un an, c'est-à-dire pour la période allant de la fin de l'Assemblée générale ordinaire 2016 à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

En outre, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'élire, en cas d'empêchement de Maître Andreas G. Keller, le cabinet d'avocats hba Rechtsanwälte AG, Zurich, en tant que représentant indépendant pour la période allant de la fin de l'Assemblée générale ordinaire 2016 à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

B Explications du Conseil d'administration

Lors de l'Assemblée générale ordinaire 2015, Maître Andreas G. Keller, Avocat, a été élu par l'Assemblée générale, conformément à l'art. 8 de l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), représentant indépendant pour un mandat d'une durée d'un an, soit pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2015 à la fin de l'Assemblée générale ordinaire 2016. Il doit être réélu représentant indépendant par l'Assemblée générale, conformément à l'art. 14a des statuts, pour une année supplémentaire. Maître Andreas G. Keller a confirmé à la société qu'il possède l'indépendance requise pour l'exercice de son mandat. En cas d'empêchement de Maître Andreas G. Keller, le Conseil d'administration propose de nommer le cabinet d'avocats hba Rechtsanwälte AG, Zurich, en tant que représentant indépendant. Le cabinet d'avocats hba Rechtsanwälte AG a également confirmé à la société qu'il possède l'indépendance requise pour l'exercice de son mandat.

Rapport de gestion 2015 et retransmission audiovisuelle de l'Assemblée générale

Le rapport de gestion 2015, contenant les comptes annuels statutaires 2015, les comptes annuels consolidés 2015 et le rapport de rémunération 2015 ainsi que les rapports correspondants de l'Organe de révision sont disponibles pour consultation au siège de la société, Paradeplatz 8, 8001 Zurich, à partir du jeudi 24 mars 2016. Les actionnaires peuvent obtenir un exemplaire de ces documents sur demande. Ces derniers sont également disponibles sur internet à l'adresse www.credit-suisse.com/annualreporting.

L'Assemblée générale sera retransmise le 29 avril 2016 en direct sur internet, à l'adresse www.credit-suisse.com.

Dispositions relatives à l'exercice et à la représentation du droit de vote par les actionnaires

Pour pouvoir faire représenter ses actions, l'actionnaire doit impérativement fournir une instruction dûment signée à cet effet. Quand il n'existe pas de procuration ou seulement une procuration générale de représentation qui ne se réfère pas spécifiquement à la présente Assemblée générale, les actions ne peuvent pas être représentées.

Les actionnaires habilités à voter sont ceux dont les actions assorties d'un droit de vote sont enregistrées en date du 26 avril 2016 dans le registre des actions.

Les actionnaires de Credit Suisse Group AG reçoivent avec la présente invitation un formulaire qui peut être utilisé pour:

- (a) commander la carte d'admission et les bulletins de vote pour participer personnellement ou se faire représenter par une tierce personne, ou
- (b) donner procuration et donner les instructions au représentant indépendant, sous forme écrite ou électronique.

Les actionnaires sont priés de renvoyer ce formulaire jusqu'au lundi 18 avril 2016 au plus tard à Credit Suisse Group AG, Registre des actions, Case postale, 8070 Zurich, afin que la carte d'admission et les bulletins de vote puissent leur être envoyés dans le délai imparti, soit à partir du mardi 19 avril 2016.

La procuration et les instructions au **représentant indépendant** peuvent être données par écrit au moyen du formulaire ou par voie électronique via le service web <https://gvmanager.ch>. Les actionnaires désirant transmettre la procuration et les instructions écrites au représentant indépendant sont priés de faire parvenir le formulaire ou la carte d'admission et les bulletins de vote, accompagnés des instructions écrites, à **Maitre Andreas G. Keller**, Avocat, Case postale, 8070 Zurich. Pour l'enregistrement ainsi que pour la procuration et les instructions électroniques, suivez le guide succinct joint à l'invitation à l'Assemblée générale avec les données d'accès.

Les instructions électroniques et leurs éventuelles modifications peuvent être fournies d'ici au mardi 26 avril 2016. Si un actionnaire donne des instructions aussi bien par voie électronique que par écrit, la dernière instruction fournie est prise en compte.

Zurich, le 24 mars 2016

Pour le Conseil d'administration

Urs Rohner
Président



CREDIT SUISSE GROUP AG

Paradeplatz 8

Case postale

8070 Zurich

Suisse

Tél. +41 44 212 1616

Fax +41 44 333 7515

www.credit-suisse.com



ClimatePartner^o
climatiquement neutre

Impression | ID: 53232-1603-1038

L'Assemblée générale est «neutre» du point de vue du climat. Les émissions de gaz à effet de serre ne pouvant pas être évitées (voyage aller-retour des participants, consommation d'énergie lors de la manifestation) sont compensées par l'acquisition de certificats de réduction d'émissions dans le cadre de l'initiative «Credit Suisse Cares for Climate».